

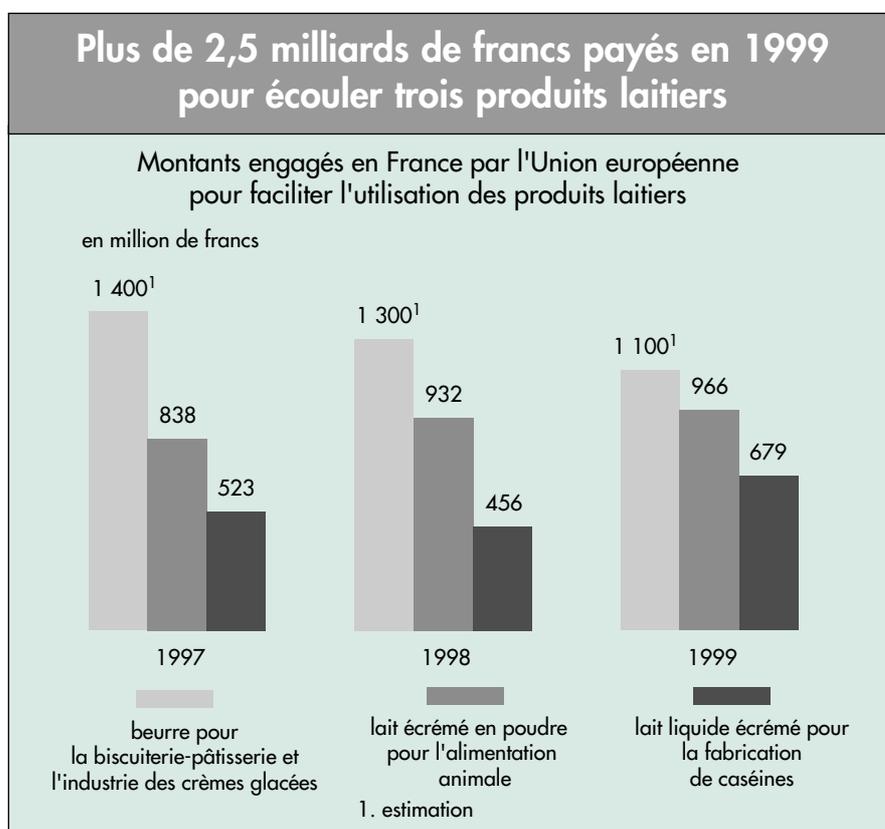
L'Union européenne encourage son utilisation par les industriels

Des subventions pour le beurre



es industriels utilisent, grâce à des subventions communautaires, plus du tiers du beurre produit en France. L'emploi aidé des autres produits laitiers comme la poudre de lait ou les caséines reste limité. De plus faibles quantités de produits laitiers sont écoulées par la voie de l'aide alimentaire.

■ L'équilibre du marché laitier français ne résulte pas des seuls quotas de production instaurés en 1984. Il provient aussi de diverses incitations à l'utilisation de ces produits par les industriels, et dans une moindre part de leur écoulement à des fins d'aide humanitaire. Ces opérations sont pour l'essentiel financées par l'Union européenne et ont coûté plus de trois milliards de francs en 1999. La plus importante concerne l'utilisation du beurre par les industriels de la biscuiterie-pâtisserie et des crèmes glacées. Elle nécessite plus d'un milliard de francs par an payé par l'Union européenne. Cette opération porte depuis trois années sur des quantités de l'ordre de 150000 à 170000 tonnes par an, soit 30 % du beurre fabriqué en France. Les débouchés agroalimentaires contribuent à limiter la dépression de ce marché qui connaît depuis plusieurs années une baisse structurelle de la consommation.



Sources : Onilait et Douanes

Important pour le marché du beurre, ce beurre « pâtissier-glacier » constitue également un débouché significatif pour l'ensemble de la collecte laitière. Il permet en effet d'écouler, chaque année, l'équivalent de 12 % des matières grasses laitières collectées en France. L'emploi de ce beurre s'est développé de 8 % en 1999, malgré la baisse des aides décidée en début d'année. Elles sont désormais fixées à 5,97 francs ou à 7,67 francs par kilogramme selon les types de beurre, soit de 1,30 à 1,60 franc de moins qu'en 1998.

Les aides versées pour l'utilisation de lait écrémé en poudre par l'alimentation animale jouent également un rôle significatif. Environ 200 000 tonnes de lait en poudre ont ainsi été utilisées en 1999 par les fabricants français d'aliments composés. Elles ont coûté près d'un milliard de francs à l'Union européenne. Les quantités subventionnées sont en hausse de 6 % par rapport à celles de 1998. Leur poids dans le marché de la poudre de lait est d'autant plus important que la production nationale reculait dans le même temps de 7 % à 300 000

Les aides versées par l'Onilait						
Produits aidés	1997		1998		1999	
	Taux d'aide unitaire (F/kg)	Quantités aidées ou tonnages produits (millier de t)	Taux d'aide unitaire (F/kg)	Quantités aidées ou tonnages produits (millier de t)	Taux d'aide unitaire (F/kg)	Quantités aidées ou tonnages produits (millier de t)
Beurre pâtissier-glacier		158		154		
beurre en l'état	7,78		7,29		5,97	
beurre concentré tracé	9,91		9,30		7,67	167
Lait écrémé en poudre pour l'alimentation animale	4,76	176	4,78	195	4,69	206
Caséines et caséinates	14,6 ¹	35,2	14,6 ¹	30,5	15,7 ¹	43,5
1. moyenne annuelle						

Sources : Agreste et Onilait

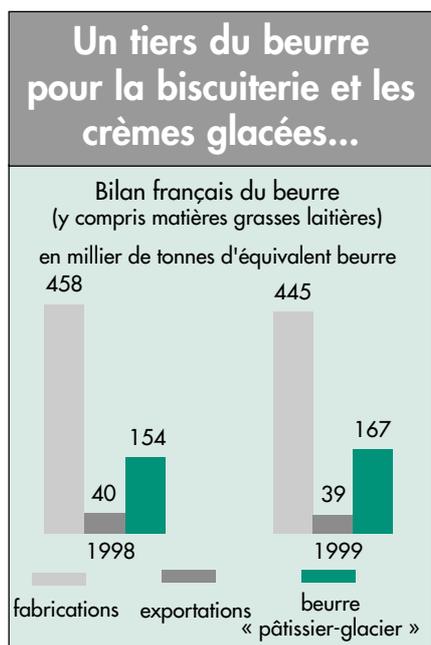
tonnes. En 1999, les aides atteignaient 4,69 francs par kilogramme de lait en poudre soit 9 centimes de moins qu'en 1998. Ce débouché est, pour les protéines laitières, moins important que le beurre « pâtissier-glacier » pour les matières grasses du lait. Mais cette poudre de lait subventionnée

en décembre. Le relèvement des aides unitaires, du début de 1999, a permis de faire progresser sensiblement les fabrications de caséines. Mais leur influence sur l'ensemble du marché laitier demeure toutefois limitée, les caséines constituant un faible débouché pour ce marché.

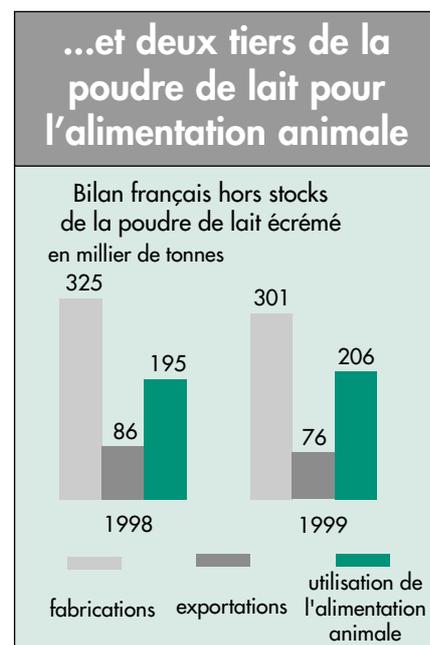
Les débouchés agroalimentaires permettent de limiter la dépression du marché du beurre

représentait néanmoins, en 1999, 10 % des utilisations de protéines laitières. Elle a contribué, grâce au développement de l'alimentation des veaux, à rééquilibrer ce marché dans une période d'atonie des exportations. Les subventions versées aux fabricants français de caséines et caséinates – deux produits utilisés dans l'industrie alimentaire – sont moins coûteuses pour l'Union européenne. Leur montant s'élève à 680 millions de francs en 1999. Elles visent à encourager ces fabricants à élaborer des caséines plutôt que de la poudre de lait écrémé. L'aide versée, de l'ordre de 16 francs par kilogramme, permet à leurs produits d'être aussi compétitifs sur le marché communautaire que les caséines importées des pays tiers. Contrairement aux autres subventions qui interviennent sur le marché laitier, les subventions unitaires ont augmenté en début d'année 1999. Elles ont ensuite diminué

Les subventions versées à des fins d'aide humanitaire, pour l'essentiel par l'Union européenne, jouent un autre rôle. Leur but est de fournir aux



Sources : Agreste, Onilait et Douanes



Sources : Agreste, Onilait et Douanes

plus démunis des produits laitiers. Elles n'ont qu'un poids minime dans l'équilibre de ce marché, et les fonds engagés, de l'ordre de 400 millions de francs en 1999, sont faibles par rapport à ceux destinés aux industriels. L'Union européenne subventionne ainsi les fabricants de beurre qui doi-

ainsi que 12700 tonnes de fromages. La distribution de ces produits a été gérée par plus de 16000 établissements d'enseignement. Les fonds à la charge de la France sont, depuis l'année scolaire 1998-1999, utilisés pour distribuer des produits laitiers dans les établissements des zones

35 millions de litres de lait ont été fournis pour les 5,5 millions d'enfants scolarisés

vent en contrepartie le livrer à des collectivités à bas prix. Les quantités concernées s'élevaient à 9500 tonnes de beurre en 1999, soit 2,6 % des fabrications françaises hors beurre concentré. C'est moins qu'en 1998, année où 11000 tonnes avaient été fournies soit près de 3 % de la production nationale. L'opération a coûté 66 millions de francs en 1999 contre 101 en 1998. Cette baisse des dépenses a été obtenue par une réduction des aides unitaires de l'ordre de 2 francs par kilogramme de beurre en données annuelles moyennes. Elles atteignaient 6,89 francs par kilogramme pour le beurre sans sel et 6,72 francs pour le beurre salé en 1999. On dénombre, en 1999, 15500 collectivités habilitées à recevoir du beurre et environ 7 millions de consommateurs potentiels. Trois cents entreprises peuvent bénéficier des aides communautaires. Elles produisent, emballent ou bien importent du beurre.

Autre voie pour l'aide alimentaire en produits laitiers : les écoles. L'équivalent de 100 milliers de tonnes de lait, soit 0,4 % de la collecte nationale de 1998, leur ont été livrées au cours de l'année scolaire 1997-1998. Ces opérations ont mobilisé 185 millions de francs payés par l'Union européenne et 6 millions à la charge de la France. Ces dispositifs ont permis de mettre à la disposition de 5,5 millions d'enfants scolarisés près de 35 millions de litres de lait sous la forme de lait liquide entier, demi-écrémé et de yaourts au lait entier,

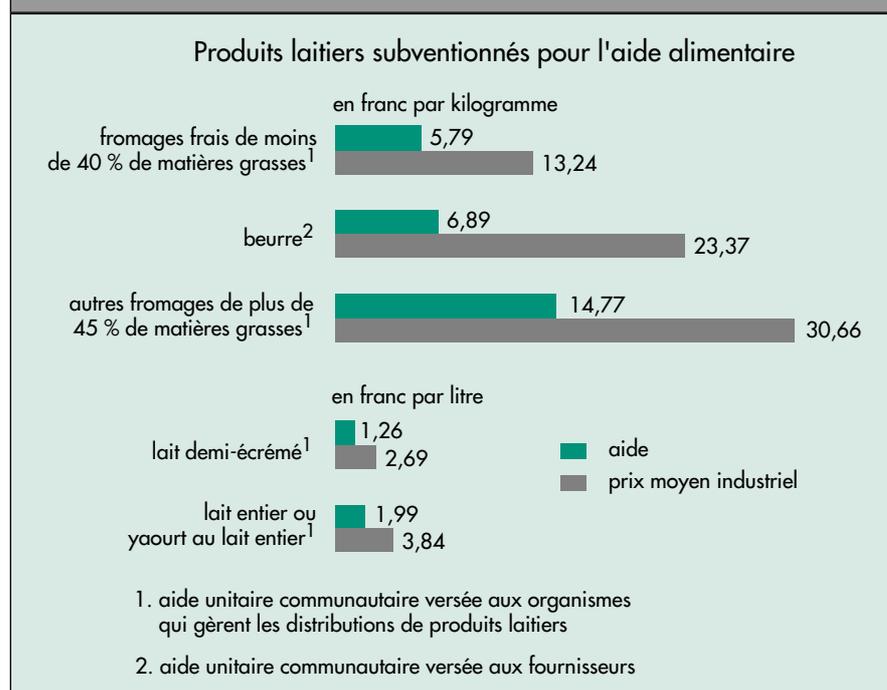
d'éducation prioritaire et des zones urbaines sensibles. Près de 3 millions supplémentaires ont alors été engagés pour fournir, dans ces zones spécifiques, 17 millions de briquettes de 20 centilitres de lait entier. L'avenir de la distribution du lait dans les écoles françaises est aujourd'hui suspendu à une décision de la Commission européenne qui souhaiterait obtenir un cofinancement national pour la moitié des dépenses.

Troisième forme d'aide alimentaire, celle qui utilise les stocks communautaires de poudre de lait écrémé.

Près de 10000 tonnes de poudre y ont été consacrées pendant la campagne laitière 1998-1999, soit 4000 de plus que pour la campagne précédente. Elles ont coûté 133 millions à l'Union européenne. Ces quantités de lait en poudre ont été livrées à des industriels laitiers qui ont, en contrepartie, fourni à des organisations caritatives agréées du beurre, du lait de consommation et des fromages. Au cours de la campagne 1998-1999, les Restaurants du Cœur et la Fédération des banques alimentaires ont chacun bénéficié de près de 40 % de ces livraisons, et le Secours populaire de près de 20 %. Faute de stocks français suffisant garnis, l'Onilait fait appel aux stocks publics allemands.

*Serge Cazeneuve et Martine Perrot
Scees - Bureau des statistiques
de production industrielle*

Les aides représentent de 30 à 50 % de la valeur des produits laitiers distribués



Méthodologie

■ Les bilans laitiers rapprochent ressources et utilisations laitières. Les ressources sont essentiellement nationales car les importations françaises sont peu élevées. Ces dernières sont surtout constituées de crème et restent limitées en comparaison de la collecte française.

■ Les chiffres de la collecte et des fabrications laitières sont issus de deux enquêtes. L'enquête annuelle du Scees et l'enquête mensuelle Onilait-Scees. Ces deux enquêtes sont effectuées auprès de la quasi-totalité des établissements qui pratiquent la collecte ou la transformation du lait de vache, de chèvre ou de brebis. Elles détaillent les fabrications laitières dans une nomenclature très fine que l'on a agrégée pour les besoins de cette étude. Les teneurs en matières grasses et en matières protéiques, utilisées pour l'élaboration des bilans d'approvisionnement en lait, sont issues de tables Ciqual qui donnent la composition des aliments.

■ Les données du commerce extérieures sont fournies par les Douanes.

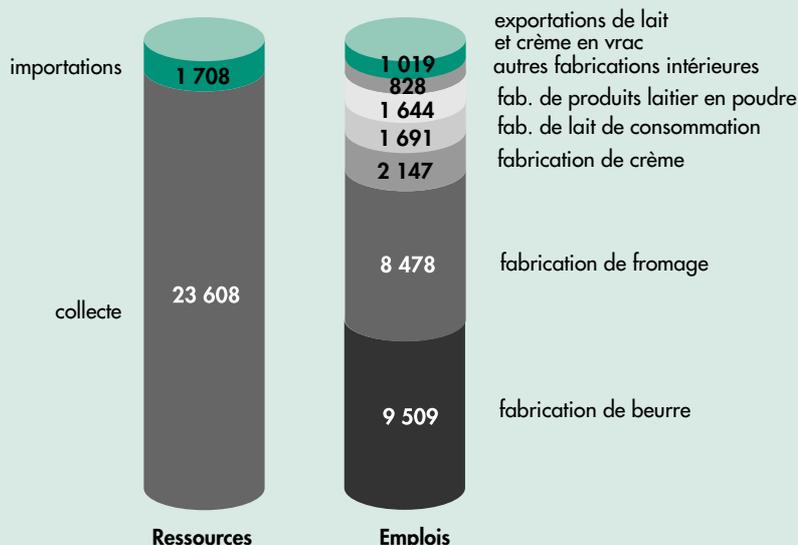
Pour en savoir plus

■ « Lait et produits laitiers en 1999 », *Agreste-Chiffres et données*, à paraître en décembre 2000

■ « Bilans d'approvisionnement agroalimentaires 1993 à 1998 », *Agreste-Données chiffrées*, Agriculture n° 119, septembre 1999

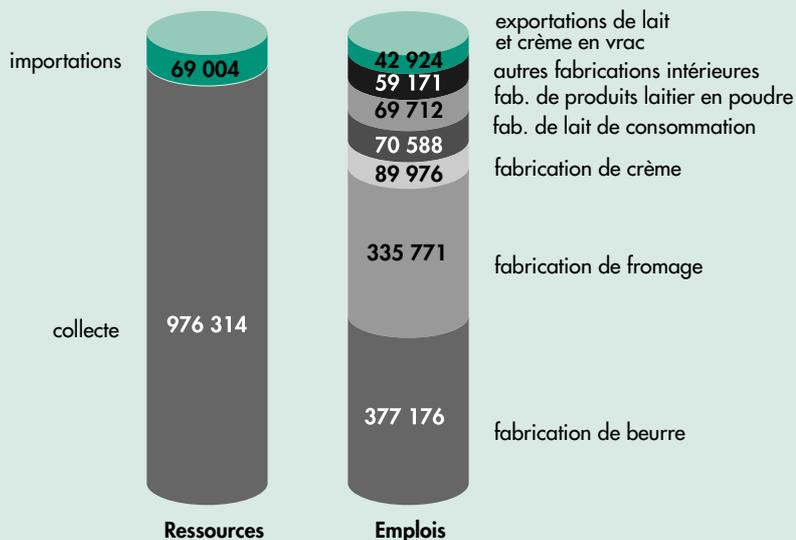
Le beurre est le premier débouché du lait entier...

Bilan 1998 du lait entier de vache, chèvre ou brebis
en millier de tonnes de lait



... et des matières grasses laitières

Bilan des matières grasses laitières de 1998
en tonne



Sources : Agreste, Onilait et Douanes

Directeur de la publication : J. REY

Rédacteur en chef : L. BISAULT

Composition : Scees (B. POULLETTE)

Impression : Imprimerie Médous - Toulouse

Dépôt légal : À parution

ISSN : 0246-1803

© Agreste



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA PÊCHE

DIRECTION DES AFFAIRES FINANCIÈRES
SERVICE CENTRAL DES ENQUÊTES ET ÉTUDES STATISTIQUES

251, rue de Vaugirard - 75732 PARIS Cedex 15
Tél. : 01 49 55 85 85